

**SUPER-VETERANS A 8**  
Règlement en vigueur la présente saison

**Article 1 :**

Le District Mosellan de Football organise annuellement un championnat réservé à la catégorie dite «Super-Vétérans»

Les joueurs concernés doivent obligatoirement être âgés, au minimum, de 40 ans au 31 décembre de la première année calendaire de la saison en cours avec une possibilité d'avoir deux joueurs âgés entre 35 ans et 40 ans.

**Article 2 :**

Tous les joueurs participant à ce championnat doivent être titulaires d'une licence «Libre Vétéran» ou d'une licence Loisir mais obligatoirement en âge d'être de catégorie vétérans régulièrement enregistrée à la ligue du Grand Est.

Un joueur Vétéran âgé au minimum de 40 ans, peut participer à ce championnat avec un autre club si son club n'engage pas d'équipe super vétérans sous réserve d'être titulaire d'une licence Loisir.

**Article 3 :**

Les rencontres se jouent sur des terrains réduits de football à 8, les règles sont celles du football U11 avec les aménagements suivants :

- 8 joueurs dont 1 gardien et possibilité de mettre 4 remplaçants sur la feuille de match.
- L'arrêt de jeu est nécessaire lors des remplacements.
- Un match ne peut se dérouler si une équipe présente moins de 6 joueurs sur le terrain.
- La surface de réparation sera matérialisée par une ligne parallèle et à une distance de 13 mètres à la ligne de but avec 10 mètres de chaque côté des poteaux de buts.
- Le point du coup de pied de réparation est à 9 mètres de la ligne de but.
- Pas de hors-jeu.

**Article 4 :**

Jour des rencontres : de manière générale le vendredi soir (20h00) mais jour et heure adaptable par chaque club recevant.

La durée des rencontres est de 2 x 30 minutes.

Aucun classement ne sera enregistré à l'issue des rencontres.

Les arbitres seront des arbitres du club recevant en privilégiant les jeunes arbitres des clubs.

**Article 5 :**

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il est fait application des Règlements du District, Et en particulier celui du championnat Loisir-Vétérans à 11.

**Article 6 :**

Convivialité et Fair-play seront la base de ces rencontres.